

R\_HQU\_021



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 6 NOV. 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

HEURES DES QUESTIONS  
QUESTION ORALE

Titre : " Suivi de la chaîne pénale "

Lors de la séance du Grand Conseil du 9 septembre 2012, le Grand Conseil a accepté à une très large majorité une résolution demandant la tenue d'assises sur la "chaîne pénale".

Les interventions des Députés, tous bords confondus, ont insisté sur l'urgence de la situation.

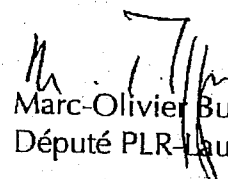
Or, force est de constater que deux mois après l'adoption de cette résolution, aucune démarche n'a été entreprise par le Conseil d'État.

Comment interpréter ce silence et cette absence de réaction ?

Doit-on considérer que le Conseil d'État estime que la situation n'est pas à ce point préoccupante que des assises ne doivent pas se tenir rapidement ?

Même s'il s'agit d'un souhait, comment le Conseil d'État entend-t-il traiter la détermination du Grand Conseil et dans quel délai ?

Nous remercions le Conseil d'État de ses réponses.

 Le 6 Novembre 2012  
Marc-Olivier Buffat,  
Député PLR-Lausanne